

Élection de cinq administrateurs du bureau

Assemblée générale du 28 Novembre 2020

Le mandat de plusieurs administrateurs du bureau arrivant à échéance, il sera procédé à l'élection de leurs remplaçants.

Rappel des dispositions du projet de Règlement intérieur applicables à cette élection

V-5-1 Processus d'élection des six administrateurs élus au bureau

A l'occasion du renouvellement des mandats des administrateurs, les candidats qui postulent aux fonctions de Président, Vice-Président (3), trésorier et secrétaire (préférentiellement parmi les Jeunes promotions) doivent faire acte de candidature suivant le processus ci-après.

Ils doivent adresser leur candidature au Président de la Société par voie électronique ou postale avec un exposé de leur motivation, en précisant la fonction visée, en une dizaine de lignes, quarante-cinq (45) jours au moins avant l'Assemblée Générale afin de permettre le temps d'information des électeurs. Ils sont élus au scrutin uninominal à un tour. Sont prononcés élus, dans chaque catégorie, ceux qui ont obtenu les plus forts scores favorables à leur candidature.

Les candidats doivent être membres à jour de leur cotisation au 31 décembre de l'année précédant l'année de leur acte de candidature.

Les candidatures sont examinées par le Comité, en place au moment des choix, qui vote si nécessaire et soumet au vote de l'Assemblée Générale ses propositions. Les candidats non soutenus par le Comité peuvent cependant maintenir leur candidature. Le Comité prend connaissance des avis des Délégués de promotion des promotions auxquelles appartiennent les candidats.

Le Conseil d'Administration est tenu informé des candidatures et émet un avis d'opportunité sur chacune d'entre elles. L'Assemblée Générale est tenue informée de ces avis avant de procéder au vote définitif de choix.

L'Assemblée Générale procède à un vote définitif après audition des candidats. A l'issue de l'Assemblée Générale, le Comité dit « entrant » est aussitôt installé avec les nouveaux élus.

Calendrier prévisionnel

Qui	Quand	Compte-à-rebours	Pourquoi
Assemblée générale	Samedi 28 novembre	J	Proclamation des résultats
Commission électorale	Vendredi 27 novembre	J-1	Clôture du vote à distance et dépouillement des votes courrier et à distance
Commission électorale	Jeudi 29 octobre	J-30	Envoi du matériel de vote et des avis du Comité et du Conseil d'administration
Comité	Samedi 10 octobre	J-49	Examen, (vote) et proposition à l'AG
Conseil d'administration	Vendredi 9 octobre	J-50	Avis d'opportunité
Commission électorale	Vendredi 9 octobre	J-50	Validation de la liste électorale
Commission électorale	Mardi 6 octobre	J-53	Synthèse avis des DP
Commission électorale	Jeudi 1 ^{er} octobre	J-58	Dépouillement et vérification de conformité. Validation des modalités de vote
Président Soce	Mercredi 30 septembre	J-59	Date limite de réception des candidatures
Président Soce	Jeudi 10 septembre	J-79	Mise en place commission électorale et appel à candidatures pour le poste des 5 administrateurs

Les cinq postes d'administrateurs du bureau à élire

1. Président
2. VP Communauté
3. VP Projets et International
4. Secrétaire
5. Trésorier

(NB : le mandat du VP Formation-Industrie actuel, Jean-Guy Quéromès, arrive à échéance fin 2022)

Délibération

Le Conseil d'administration, réuni en sa séance du 12 juin 2020, adopte le processus de renouvellement des membres du Bureau arrivés en fin de mandat